

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 août 2022

Conseillers présents : Mme COLOMER christine, MM CLERCH Xavier, GARRIGOLAS Jérôme, GAUMOND Stéphane, Mme FOLIARD Annick, JULIEN, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, M. POLATO Serge, Mme VERDAGUER Céline.

Absents excusés : DELCASSO François. Mme VILLENEUVE Amandine.

Absents : MM. CANTO Daniel, FOUGERE Jean-Pierre, JULIEN Jean-Pierre
Secrétaire de séance :

Madame COLOMER Christine ouvre la séance à 19 h 30
La feuille de présence circule pour signature.

1- Validation du PV du 08 avril 2022

Exposé : Après lecture du PV

Discussion :

Décision : Adopté à l'unanimité

2- Modalités d'exercice de la publicité des actes des communes de moins de 3500 habitants

Exposé :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, de nouvelles règles de publicité des actes entrent en vigueur.

Publicité des séances :

Suppression du compte-rendu. Remplacé par une liste des délibérations examinées en séance
Suppression de la signature des délibérations par tous les conseillers au profit du secrétaire de séance

Le PV des séances sera signé par le maire et le secrétaire de séance ; il sera arrêté en début de séance suivante et publié dans la semaine qui suit cette séance et publié sur de manière permanente sur le site internet. Un exemplaire papier devra être mis à la disposition du public.

Publication des actes :

Publication dans le registre avec seulement signature du maire et secrétaire de séance.

Le registre papier reste obligatoire.

Le conseil municipal doit se prononcer, par délibération sur une des 3 formalités pendant la durée du mandat :

Soit l'affichage

Soit la publication papier (avec mise à disposition du public, en permanence et à titre gratuit)

Soit la publication électronique (avec les mêmes règles que pour les communes de plus de 3500 habitants)

Le choix pourra être modifié à tout moment au cours du mandat par une nouvelle délibération

Si le conseil n'adopte pas de délibération, les actes entreront en vigueur par publication électronique. En cas d'urgence, l'affichage suffira à entrer l'acte en vigueur.

Discussion :

Décision : Maintien de la procédure actuelle : Affichage Papier des délibérations et PV sur site

Votes : ADOPTE à l'unanimité

3- Demande de subventions globales dossier ONF et consultation maîtrise d'œuvre

Exposé :

Madame le maire expose à l'assemblée que l'Office National des Forêts céderait le bâtiment Nord de la sécherie et des terrains mitoyens. Avant de prendre toute décision hâtive, Mme le maire souhaite faire une étude de faisabilité afin de connaître le devenir de ce bâtiment et l'expertise financière. Pour cela, il faut procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre et déposer des demandes de subventions aux divers partenaires financiers : Etat-Région-Département et Europe

Discussion :

Décision : Vote à l'unanimité.

4- Marché de travaux des réseaux secs

Exposé : Le marché de travaux en cours se terminant en septembre, il faudrait relancer une procédure de marché à bons de commande afin de pouvoir être opérationnel afin de pallier à toute urgence sur le réseau

Discussion :

Décision :

Votes : Vote à l'unanimité.

5- Modification du règlement intérieur du SIOCCAT

Exposé :

La modification du règlement intérieur porte uniquement sur la possibilité pour les rapporteurs et les intervenants de s'exprimer à l'oral et à l'écrit, dans les délibérations et débats, en langue catalane, toujours en accompagnement d'une traduction en français

Discussion :

Décision :

Votes : Vote à l'unanimité.

6- Adoption règlement Intérieur de la commune

Exposé : Le projet de règlement intérieur qui a été soumis pour validation au Comité Technique Paritaire Départemental, a été validé le 08 mars 2022 par ce dernier.

Le conseil municipal peut donc approuver ce règlement en toute légalité.

Discussion :

Décision :

Votes : Vote à l'unanimité

7- Adoption Rapport CLECT

Exposé : la commission d'évaluation des charges transférées du conseil communautaire Pyrénées-catalanes a adopté le 11 avril dernier un nouveau rapport de répartition des charges La commune doit se prononcer.

Discussion :

Décision :

Votes : Vote à l'unanimité

8- Mise à disposition personnel Communauté de communes

Exposé :

Madame le maire expose à l'assemblée que la communauté de communes peut mettre à disposition un agent technique à raison de 5/35^{ème} pour effectuer le ménage

Le conseil municipal doit se prononcer et autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Discussion :

Décision : Vote à l'unanimité

9- Mise à disposition personnel Centre Départemental de Gestion 66

Exposé :

Madame le maire expose à l'assemblée que le Centre départemental de gestion des Pyrénées-Orientales peut mettre à disposition des agents soit technique ou administratif pour pallier à des absences ponctuelles.

Le conseil municipal doit se prononcer et autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Discussion :

Décision : Vote à l'unanimité

10- Remplacement délégués au SIOCCAT, SIVM, Régie Electrique

Exposé :

Suite à la démission de Monsieur Cullell en juillet, il y a lieu de pouvoir à son remplacement dans les organismes intercommunaux.

Mme le maire propose la nomination de :

A la Régie Electrique : Xavier Clerch

Au SIOCCAT : elle-même : Christine Colomer

Au SIVM : Stéphane Gaumond

Discussion :

Décision : Vote à l'unanimité

11- Vente parcelle 9 Lotissement Plein Soleil- Pouvoir au maire

Exposé :

Le notaire demande à la commune de bien vouloir délibérer afin de donner pouvoir à Mme le maire pour la vente de la dernière parcelle du lotissement.

Discussion :

Décision : Vote à l'unanimité

12- Demande de Plants à la pépinière départementale

Exposé :

Mme Le maire expose à l'assemblée que la pépinière départementale peut mettre gratuitement à disposition des plants d'arbustes et d'arbres pour les communes.
Elle précise que la commune pourrait demander des arbustes pour le lotissement du Jardo.

Discussion :

Décision : Vote à l'unanimité

13- Questions diverses

- Exposé : Eclairage du Clos Cerdan-

Discussion : Une lampe du lampadaire du parking doit être changée.

Décision : Le remplacement sera demandé à la Régie Electrique. Christophe est en congé en ce moment.

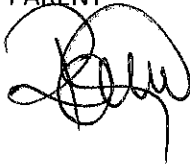
- Exposé : Affectation du produit de la taxe de séjour demandée par le Clos Cerdan

Discussion : Réfléchir à un investissement dans la signalétique et se rapprocher du Parc naturel Régional

Décision :

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire
Karine PARENT



Le Maire
Christine COLOMER

